



Les nouvelles zones d'emploi mettent en avant la diversité du tissu économique de la région

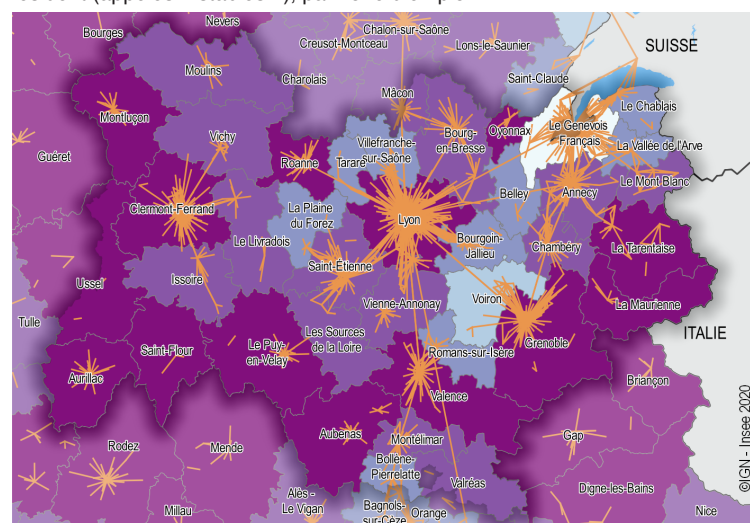
Le découpage en zones d'emploi est le zonage le plus adapté à l'étude des problématiques liées aux marchés locaux du travail. L'actualisation de ce zonage permet une harmonisation avec la méthode européenne et la prise en compte des évolutions récentes des navettes domicile-travail. Auvergne-Rhône-Alpes est désormais découpée en 39 zones d'emploi de tailles variées. Même si toutes ont connu une tertiarisation de l'emploi, elles gardent des différences marquées du point de vue des activités économiques et du fonctionnement de leur marché du travail. Elles se distinguent également selon la polarisation des emplois, ou par leur caractère plus ou moins résidentiel. Les zones d'emploi peuvent être regroupées en sept groupes selon ces caractéristiques.

Sandra Bouvet, Stéphanie Depil, Anne Reffet-Rochas, Insee - Cyrille Van Puymbroeck, Direccte

Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main-d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. C'est l'espace le plus pertinent pour étudier le fonctionnement du marché du travail, notamment les caractéristiques du tissu économique (activités présentes, taille des établissements...) et de la population active. Datant de 2010, les précédents contours de ce zonage, créé dans les années quatre-vingt, devaient être actualisés. Outre la prise en compte de données plus récentes sur les déplacements domicile-travail, la méthode a évolué dans un souci d'harmonisation européenne (*sources et méthodes*). Constituant une partition du territoire, ce zonage est construit de sorte que la part de résidents d'un territoire qui y travaillent (taux de stables) soit la plus élevée possible.

1 Moins de stables dans les zones proches de Lyon

Principaux flux domicile-travail et part des actifs en emploi travaillant dans la zone où ils résident (appelés « stables »), par zone d'emploi



Part de personnes en emploi travaillant dans la zone d'emploi où ils vivent en 2017 (en %)

■ 85 ou plus ■ de 70 à moins de 85 ■ de 60 à moins de 70 ■ de 50 à moins de 60 ■ moins de 50
— Navettes domicile-travail

Champ : seuls les flux entre communes de plus de 150 actifs occupés sont représentés.
Source : Insee, Recensement de la population 2017

39 zones d'emploi en Auvergne-Rhône-Alpes

En Auvergne-Rhône-Alpes, le nouveau découpage partage le territoire en 39 zones d'emploi. Parmi elles, quatre sortent des limites régionales. Dans ces zones transrégionales, une part significative de « navetteurs » franchissent la frontière de la région administrative pour aller travailler. La zone d'emploi de Mâcon existait déjà dans le précédent zonage. Les zones d'emploi de Bollène-Pierrelatte et de Valréas sont communes avec la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Enfin, la zone d'Ussel comprend des communes de Nouvelle-Aquitaine. Les flux de travailleurs avec la Suisse sont également pris en compte, conduisant à la redéfinition de la zone d'emploi du Genevois Français.

Les zones d'emploi de la région sont de taille très variable. Saint-Flour est la plus petite zone d'emploi de France métropolitaine, avec 34 700 habitants et 14 100 emplois en 2017. Lyon est la deuxième plus grande après Paris, avec 1 830 000 habitants et 853 500 emplois. Néanmoins, les zones d'emploi sont plus homogènes qu'auparavant (*sources et méthodes*), avec moins de petites zones et un zonage plus resserré autour des métropoles. L'emploi est très concentré dans quelques pôles d'activité. Les quatre plus grandes zones (Lyon, Grenoble, Clermont-Ferrand et Saint-Étienne) regroupent près de la moitié de l'emploi de la région. Celle de Lyon représente à elle seule plus d'un quart des emplois régionaux, et ce poids a augmenté de plus d'un point en dix ans.¹

Des taux de « stables » très variables

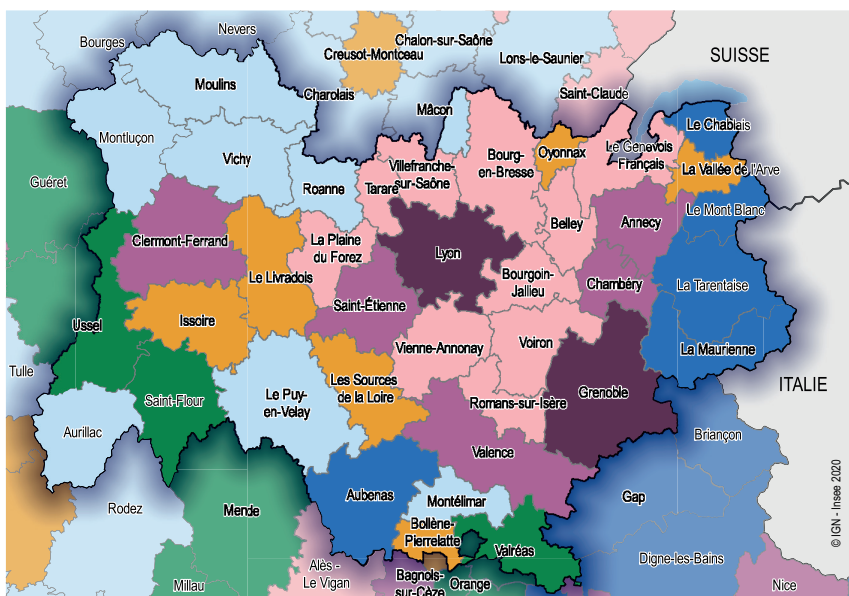
Les zones d'emploi sont le reflet de fonctionnements du marché du travail différents. Dans les zones d'emploi peu denses, aux pôles d'emploi peu nombreux, les déplacements domicile-travail se réalisent principalement à l'intérieur de la zone (*figure 1*). Ces territoires ont peu d'interaction avec les zones voisines et leur fonctionnement est plutôt autonome. C'est dans la zone d'emploi d'Aurillac que la part des actifs occupant un emploi dans leur zone de résidence (taux de stables) est la plus élevée de la région, atteignant 93,4 %. Elle est également très élevée dans les zones de montagne, comme la Maurienne et la Tarentaise. La part de personnes travaillant dans leur commune de résidence est plus forte dans les zones d'emploi peu denses qu'ailleurs. C'est le cas de 45 % des habitants de la zone d'emploi d'Aurillac.

Le taux de stables est également très élevé dans les grandes zones d'emploi de Grenoble, Lyon et Clermont-Ferrand. Plus de 90 % des actifs ayant un emploi travaillent dans leur zone de résidence. Contrairement à la grande

¹ Toutes les évolutions présentées ici sont calculées sur les contours du nouveau zonage

2 En Auvergne-Rhône-Alpes, sept grands types de zones d'emploi

Typologie des zones d'emploi selon leur spécialisation économique



Orientation économique des zones d'emploi

- Grandes agglomérations à forte concentration de fonctions métropolitaines
- Autres grandes agglomérations et dotées de gros employeurs
- Résidentielles
- Spécialisées dans l'industrie
- Spécialisées dans l'agriculture
- Économie diversifiée
- À forte orientation touristique

Sources : Insee, Recensement de la population 2016, Clap 2015

majorité des territoires, ces zones concentrent plus d'emplois que de personnes en emploi. Elles attirent un grand nombre d'actifs résidant ailleurs qui viennent y travailler. Ainsi, 138 000 actifs viennent travailler dans la zone d'emploi de Lyon mais vivent dans une autre zone, alors que seulement 64 700 actifs font le chemin inverse. La polarisation de l'emploi de ces zones est croissante ces dernières années, car elles attirent de plus en plus d'habitants d'autres zones. Ainsi, en 2017, la zone d'emploi de Lyon compte 109,4 emplois pour 100 actifs occupés alors que ce ratio était de 107,8 en 2006.

À l'inverse, dans les territoires à proximité des grands pôles d'emploi, un grand nombre d'habitants quittent leur zone pour aller travailler. Le taux de stables est compris entre 70 % et 80 % dans les zones d'emploi de Vienne-Annonay, de Bourg-en-Bresse, des Sources de la Loire et d'Issoire. Dans les autres zones encore plus proches de Lyon et Grenoble, le taux de stables est souvent inférieur à 70 %. Enfin, il n'est que de 42 % dans le Genevois Français, Genève constituant le pôle d'emploi principal du territoire. En prenant en compte les nombreux échanges entre le Genevois Français et le canton de Genève, ce taux s'élèverait à 85,7 %.

Des zones d'emploi spécialisées au sein d'une économie qui se diversifie

Depuis plusieurs dizaines d'années, l'emploi et le tissu productif se sont transformés. Ainsi, l'emploi s'est fortement développé dans le tertiaire alors qu'il s'est nettement contracté dans les activités industrielles et agricoles. En conséquence, la part de l'emploi tertiaire en

Auvergne-Rhône-Alpes est passé de 47 % en 1975 à 76 % en 2017. Le tissu économique s'est diversifié avec le développement des services, mais aussi via l'externalisation de fonctions assurées précédemment au sein des entreprises industrielles et le recours au travail intérimaire.

Même si toutes les zones d'emploi ont connu cette forte diversification des activités, elles présentent encore des spécialisations économiques différentes. Ainsi, nationalement, les territoires peuvent se différencier en sept grands groupes (*sources et méthodes*) qui présentent des caractéristiques communes d'activités et d'établissements (*figure 2*). Auvergne-Rhône-Alpes, du fait de sa taille, présente une grande diversité de tissus économiques locaux, puisque les sept types de territoires sont présents dans la région.

Lyon et Grenoble, deux zones métropolitaines

Les deux plus grandes zones d'emploi, Lyon et Grenoble, ont en commun la concentration d'une part importante de fonctions métropolitaines (conception-recherche, commerce inter-entreprises, gestion, prestations intellectuelles, culture-loisirs). Les cadres de ces fonctions y représentent 16 % des emplois, soit les plus forts taux de province derrière Toulouse, où le poids de l'aéronautique est important. Ces emplois dits stratégiques sont à fort contenu décisionnel. Ils favorisent une dynamique d'innovation et stimulent l'activité locale en attirant des cadres au pouvoir d'achat élevé. La présence de secteurs à haute valeur ajoutée, ainsi que les synergies possibles permettent à ces zones

d'avoir un fort potentiel de développement économique.

Lyon est, après les zones d'emploi d'Île-de-France, la plus spécialisée dans le commerce inter-entreprises (commerce de gros et international). Grenoble a un taux de cadres des fonctions métropolitaines particulièrement élevé au regard de sa taille. Elle se démarque par l'importance des activités de conception-recherche, s'appuyant sur le privé et le public. Les activités présentes sont le moteur d'une économie dynamique. Mais en raison d'une forte densité de population, ces zones métropolitaines sont aussi confrontées à des problèmes de pollution, de nuisances sonores ou d'accès au logement, créant de véritables enjeux de qualité de vie.

Un réseau de grandes villes

D'autres zones d'emploi de taille importante, comptant plus de 100 000 emplois chacune, ont un fonctionnement se rapprochant de celui des zones d'emploi métropolitaines, mais dans une moindre mesure. Avec des actifs plus diplômés qu'en moyenne nationale, la part de cadres de fonctions métropolitaines est importante (de 7,3 % à Saint-Étienne à 10,0 % à Clermont-Ferrand).

Ces zones, qui accueillent des préfectures de département, se démarquent par la présence de grands établissements dans le domaine public (hôpitaux en particulier), mais également dans le secteur de l'industrie, notamment à Clermont-Ferrand et Annecy. Seules Saint-Étienne et Valence présentent plutôt un maillage d'établissements industriels de taille intermédiaire.

Ces zones présentent un tissu économique diversifié, mais la part de l'industrie y est plus forte qu'en moyenne nationale (15 % de l'emploi dans ces zones, soit 3 points de plus qu'en France), sauf à Chambéry. Ces grandes agglomérations essaient de maintenir l'emploi de la sphère productive, tout en sachant attirer des activités à plus forte valeur ajoutée (technologies de l'information et de la communication, activités scientifiques et techniques).

Des zones d'emploi résidentielles où l'industrie reste assez présente

À proximité de ces grandes agglomérations, des zones d'emploi sont sous leur influence. Le Genevois Français est particulièrement caractéristique de cette situation. En effet, dans ce territoire transfrontalier, 49 % des actifs en emploi travaillent en Suisse.

Ces zones à caractère résidentiel connaissent un fort dynamisme démographique et un développement des emplois de la sphère résidentielle, au service de la population. Ainsi la population de Bourgoin-Jallieu augmente de 1,3 % par an entre 2007 et 2017 (contre + 0,7 % par an en moyenne

3 La spécialisation des zones est un frein à la croissance de l'emploi

Spécialisation et évolution de l'emploi des zones d'emploi d'Auvergne-Rhône-Alpes

	Zones faiblement spécialisées	Zones moyennement spécialisées	Zones fortement spécialisées
Emploi dynamique	Lyon	Bourgoin-Jallieu	Bollène-Pierrelatte
	Annecy	Villefranche-sur-Saône	
	Chambéry	Montélimar	
	Valence	Le Chablais	
	Bourg-en-Bresse		
	Le Genevois Français		
Emploi stable	Grenoble	La Plaine du Forez	Belley
	Clermont-Ferrand	Romans-sur-Isère	Le Livradois
	Saint-Étienne	Vienne-Annonay	Les Sources de la Loire
	Mâcon	Voiron	La Tarentaise
		Aurillac	
		Le Puy-en-Velay	
		Roanne	
		Issoire	
		Aubenas	
		Le Mont Blanc	
Emploi en retrait		Valréas	
		Montluçon	Tarare
		Moulins	Oyonnax
		Vichy	La Vallée de l'Arve
		La Maurienne	Ussel
			Saint-Flour

Orientation économique des zones d'emploi

- Grandes agglomérations à forte concentration de fonctions métropolitaines
- Autres grandes agglomérations et dotées de gros employeurs
- Résidentielles
- Spécialisées dans l'industrie
- Spécialisées dans l'agriculture
- Économie diversifiée
- À forte orientation touristique

Sources : Insee, Recensement de la population 2007, 2016 et 2017

régionale) et l'emploi de la sphère résidentielle de 1,1 % par an.

Le tissu économique de ces territoires est marqué par un secteur industriel très présent. Ainsi, en 2017, 21,7 % des emplois de la zone de Vienne-Annonay, territoire proche de Lyon, sont occupés dans le secteur industriel. Dans ces zones d'emploi résidentielles, il existe donc une différence importante de structure entre la population active qui travaille en dehors de la zone d'emploi et celle qui travaille sur place. C'est le cas dans le Genevois Français, où 24 % des actifs ayant un emploi et travaillant ailleurs sont cadres, contre 11 % parmi ceux vivant et travaillant sur ce territoire.

Ces zones présentent des enjeux en matière de mobilités, les déplacements domicile-travail y étant plus longs qu'ailleurs. Ainsi, dans la zone d'emploi de Bourgoin-Jallieu, les actifs réalisent en moyenne un trajet de 27 kilomètres pour aller travailler, contre 20 kilomètres en France métropolitaine. De plus, ces déplacements sont souvent effectués en voiture ce qui pose problème en matière de développement durable.

Des zones d'emploi autour d'un réseau de villes moyennes

Certaines zones offrent un grand éventail d'activités et n'ont pas de spécificité particulière. C'est le cas de Mâcon, Aurillac, Le Puy-en-Velay, Montélimar, Montluçon,

Moulins, Roanne, Vichy. Ces zones regroupent un peu plus d'emplois que la moyenne dans les administrations, la santé et l'agriculture.

Les zones d'emploi de Montélimar, Vichy et Mâcon présentent également une légère surreprésentation dans les secteurs de l'industrie. À Montélimar, cela résulte de la présence de la centrale nucléaire de Cruas, plus gros employeur de ce territoire avec près de 1 400 salariés.

La diversité des activités économiques présentes sur ces territoires pourrait permettre d'absorber plus facilement d'éventuels chocs conjoncturels touchant des secteurs économiques particuliers. Toutefois, l'absence de secteur spécifique qui serait dynamique les prive d'un effet moteur sur le territoire.

Des zones aux spécificités industrielles historiques

À l'opposé, certaines zones d'emploi présentent une forte spécialisation. C'est le cas de six d'entre elles, spécialisées dans l'industrie grâce à des savoir-faire historiques. Toutefois, ces territoires ne concernent que 11 % de l'industrie régionale, celle-ci étant aussi bien implantée dans les grandes zones.

Oyonnax est la zone d'emploi de France où la part d'emplois industriels est la plus forte (38 %). Ce territoire, autrefois

spécialisé dans la fabrication de peignes, héberge la « Plastics Vallée », une des plus fortes concentrations d'entreprises de la plasturgie en Europe. La proportion d'emplois industriels est également élevée dans la Vallée de l'Arve (31 %), qui a un savoir-faire dans le décolletage, notamment dans la fabrication de pièces de précision pour l'industrie automobile.

Les zones d'emploi les plus spécialisées ont connu de fortes baisses d'emploi (*figure 3*), du fait d'une plus grande sensibilité aux chocs conjoncturels. Dans la région, la zone d'emploi d'Oyonnax est celle dont les pertes d'emploi sont les plus importantes. Au plan national, elle est même la troisième zone française à perdre le plus d'emplois. La diminution concerne tous les secteurs d'activités (agriculture, industrie, tertiaire, construction). Des migrations résidentielles ont accompagné les pertes d'emploi, certains habitants déménageant pour retrouver un emploi ailleurs.

En revanche, Bollène-Pierrelatte, marquée par la présence de la centrale nucléaire, est l'une des zones où l'emploi est le plus dynamique.

Des zones touristiques

La présence de la montagne génère un tourisme d'hiver et d'été représentant une part essentielle de l'activité économique dans les zones d'emploi de la Tarentaise, de la Maurienne, du Mont Blanc et du Chablais. Dans une moindre mesure, l'activité touristique est également présente en Ardèche. Le tourisme « vert » prend une grande place dans la zone d'emploi d'Aubenas, qui compte de nombreux campings (14,6 emplacements pour 100 habitants contre 1,3 en moyenne française).

Dans ces zones, la capacité d'accueil de visiteurs est nettement supérieure à celle des autres territoires. Ainsi, il existe, en Tarentaise et dans le Mont Blanc, plus de 7 chambres d'hôtels pour 100 habitants (contre 1 en France en moyenne). Les activités d'hôtellerie-restauration et de commerce sont importantes.

Les enjeux économiques de ces zones sont liés à la saisonnalité de l'activité et au risque d'une baisse de fréquentation touristique, comme dans le cadre actuel extrême de la crise sanitaire.

Un poids de l'agriculture encore important dans certaines zones

Trois zones de faible densité se caractérisent par un poids de l'activité agricole encore élevé. Dans la zone d'emploi de Saint-Flour, l'agriculture est essentielle (18 % des emplois). Grâce aux prairies, l'agriculture est principalement dédiée à l'élevage bovin. La partie sud est orientée vers la production de viande. La partie nord constitue un des principaux bassins laitiers du Cantal. Les exploitations de la zone transrégionale d'Ussel sont spécialisées en élevage de bovins dédiés à la viande. Ces deux zones ont des problématiques liées à l'agriculture de montagne et aux exploitations de petite taille. Elles manquent d'attractivité et perdent des habitants.

Le territoire transrégional autour de Valréas a une forte spécialisation en viticulture, avec une production en AOP Côtes-du-Rhône. ■

Sources et méthodes

Les zones d'emploi (ZE) forment un zonage d'étude sur l'ensemble de la France qui existe depuis 1984, régulièrement mis à jour pour tenir compte de l'évolution de l'économie locale. Construite à partir des déplacements domicile-travail, une ZE est un ensemble de communes sur lequel la plupart des actifs résident et travaillent. En 2020, l'Insee et la Direction statistique du Ministère en charge du travail, de l'emploi et de l'insertion ont révisé ce zonage en s'appuyant sur une méthodologie développée par Eurostat, permettant ainsi de comparer plus facilement les pays européens. Un autre objectif est d'avoir une méthode la plus homogène possible sur le territoire. Contrairement aux zones précédentes construites région par région, les nouvelles zones sont issues de paramètres nationaux.

La méthode repose sur un procédé itératif basé sur l'analyse des déplacements domicile-travail entre les différentes zones : à chaque étape, des communes (ou groupes de communes agrégées précédemment) sont agrégées en fonction des échanges domicile-travail. Un des intérêts de cet algorithme est qu'il prend en compte les flux sortants d'une zone mais aussi les flux entrants, si bien que certaines communes qui peuvent sembler dépendantes à un pôle en termes d'emplois, peuvent se voir affecter à une autre zone parce que beaucoup d'actifs viennent y travailler. Un ensemble de communes agrégées constitue une zone d'emploi dès lors qu'elle satisfait à des critères de taille (nombre d'emplois) et de stabilité (part élevée des actifs travaillant et résidant dans la zone).

Un des principaux résultats de cette nouvelle méthode de constitution des ZE est un rééquilibrage des zones en nombre d'actifs et un ensemble plus homogène qu'obtenu en 2010. C'est particulièrement vrai autour des grandes métropoles qui, en 2010, avaient tendance à agréger de nombreuses communes. La nouvelle méthode permet de limiter la taille des zones d'emploi laissant ainsi se construire d'autres zones autour de ces grands pôles.

Afin de dégager la principale orientation économique des territoires, une **typologie** nationale des 306 zones d'emploi a été réalisée. Cette typologie s'appuie sur des indicateurs de spécialisation économique mesurée par le rapport entre la part de l'emploi dans un secteur et cette même part mesurée en France. Les variables retenues sont l'économie productive et présente, l'industrie, l'administration publique, l'emploi dans les grandes ou petites entreprises et des indicateurs d'activité touristique.

Pour en savoir plus

- « L'orientation économique des zones d'emploi : entre spécialisation et diversification des économies locales », *Insee Première* n° 1814, septembre 2020
- « Nouvel espace régional et dynamiques métropolitaines ; tome 3 : Géographie des déplacements, flux et mobilités », *Insee Dossier Auvergne-Rhône-Alpes* n° 4, octobre 2018
- « Des villes moyennes marquées par leur diversité fonctionnelle et leur insertion dans un réseau métropolitain », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes* n° 39, mai 2017
- « Des territoires spécialisés au sein d'une économie diversifiée », *Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes* n° 2, février 2016

Insee Auvergne-Rhône-Alpes

165, rue Garibaldi - BP 3184
69401 Lyon cedex 03

Directeur de la publication :
Jean-Philippe Grouthier

Rédaction en chef :
Thierry Geay
Philippe Mossant

Mise en page :
Agence Elixir, Besançon

Crédits photos : Fotolia

ISSN : 2495-9588 (imprimé)

ISSN : 2493-0911 (en ligne)

© Insee 2020

